

ORGANISATION MONDIALE

WT/MIN(99)/ST/124

2 décembre 1999

DU COMMERCE

(99-5302)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Original: anglais

Troisième session

Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

MONGOLIE

Déclaration de Mme Nyamosor Tuya Ministre des relations extérieures

C'est, pour ma délégation et moi-même, un privilège d'assister à la troisième Conférence ministérielle de l'OMC et de prendre part aux discussions très intéressantes qui ont lieu dans cette enceinte depuis maintenant trois jours, discussions qui portent sur des questions importantes qui ont une incidence directe sur la vie de tous les peuples et qui sont cruciales pour leur avenir. Je tiens à remercier nos hôtes, le gouvernement des États-Unis d'Amérique et la ville de Seattle, pour tout le travail effectué en vue de la préparation et de la tenue de cette Conférence, et je souhaite également signaler les efforts déployés par le Directeur général et le Secrétariat pendant les difficiles préparatifs de cette Conférence.

Je souhaite m'associer aux nombreux délégués qui, avant moi, ont souligné l'importance du commerce en tant que moyen de promouvoir le développement et d'assurer la prospérité. À l'heure de la mondialisation, développement et prospérité ne sont possibles que si nous joignons nos forces et cherchons à répondre aux besoins d'un monde futur toujours plus interdépendant et à la pointe des techniques. À la veille d'un nouveau siècle, nous devrions nous demander si, dans quelques décennies, nos enfants vivront encore dans un monde divisé en pays développés et pays en développement, si 3 milliards de personnes vivront encore avec moins de 2 dollars par jour - quel affront à la dignité humaine! - si, compte tenu de la nature déjà complexe des défis mondiaux auxquels nous devons faire face, nous serons capables de maintenir stabilité et paix si la pauvreté n'est pas réduite et si le commerce ne procure pas des avantages économiques aux déshérités d'aujourd'hui, et devrais-je dire à ceux de demain. Ce sont autant de questions qui, nous le savons, nécessitent une réponse urgente. Une des réponses consisterait à créer une prospérité partagée et à garantir une croissance partagée grâce à l'expansion et à la libéralisation du commerce, notamment, à une meilleure intégration des économies en développement dans le système commercial international et à l'instauration d'un système qui soit avantageux pour les pays en développement et réponde aux préoccupations des économies en transition.

Mon pays, la Mongolie, est Membre de l'OMC depuis maintenant trois ans. Cette accession s'est inscrite dans le cadre d'un vaste programme de réforme économique engagé depuis plusieurs années. Elle s'inscrivait également dans la logique de notre politique de libéralisation des échanges, dont l'un des objectifs est de réduire les coûts élevés supportés par les sociétés comme les consommateurs du fait de l'enclavement de la Mongolie qui, *de facto*, constitue un obstacle naturel à notre expansion commerciale. Nous considérons également que la libéralisation commerciale peut nous aider à atteindre nos objectifs de développement en contribuant au transfert de technologies et de connaissances. La Mongolie a désormais adopté un régime commercial des plus libéral qui se caractérise par des droits de douane peu élevés et l'absence de restrictions quantitatives et de subventions à l'exportation, quelles qu'elles soient.

En ce moment, les travaux se poursuivent en Mongolie pour faire en sorte que règles, procédures et lois nationales soient conformes aux règles de l'OMC. Cet exercice s'est révélé difficile et requiert une formation et des connaissances spécialisées plus approfondies. Par conséquent, mon gouvernement est convaincu que la coopération technique liée au commerce et l'assistance technique aux pays en développement devraient être accrues pour renforcer leurs capacités institutionnelles et humaines dans le domaine du système commercial multilatéral. Nous considérons également que les actuelles procédures de notifications et les prescriptions en la matière doivent être simplifiées et harmonisées, sans toutefois porter préjudice à la transparence du système.

En Mongolie, nous croyons qu'un système commercial multilatéral fondé sur des règles est souhaitable et nous sommes convaincus qu'il doit encore être renforcé afin d'élever les niveaux de vie des individus, grâce au commerce. Toutefois, à moins que l'OMC ne tienne compte des besoins spécifiques des économies en développement, ces acquis pourraient se révéler fugaces. La Mongolie est donc favorable à l'introduction d'une disposition relative aux petites économies dans la Déclaration ministérielle et à la proposition prévoyant de donner pour instruction au Comité du commerce et du développement d'élaborer un programme de travail visant à faciliter l'intégration des petites économies dans le système commercial multilatéral.

Nous sommes favorables à l'introduction dans la Déclaration ministérielle d'un paragraphe soulignant l'importance que continue d'avoir le principe du traitement spécial et différencié dont bénéficient les pays en développement, principe qui leur permet de tirer davantage profit de leur participation à l'Organisation pendant qu'ils décident de leurs objectifs de développement. S'agissant de l'agriculture, nous pensons que les questions relatives aux subventions et à un meilleur accès des produits en provenance des pays en développement doivent être examinées.

La Mongolie soutient sans réserve une plus grande ouverture du secteur des services, secteur qui est selon nous décisif pour le développement des investissements étrangers, la création d'emplois et le développement des compétences. Les technologies de l'information nous offrent des possibilités illimitées d'accroître nos échanges, notamment grâce au commerce électronique. Nous pensons que la pratique actuelle, qui consiste à n'imposer aucun droit de douane sur les transmissions électroniques, doit être maintenue. En tant que pays en développement enclavé, nous pensons aussi que la liberté du transport de transit devrait faire l'objet d'un examen plus détaillé à l'OMC. Nous devrions envisager la possibilité d'élaborer des règles plus claires et plus précises concernant la liberté de transit telle qu'elle est prévue à l'article V du GATT de 1994.

En ce qui concerne la facilitation des échanges, nous estimons qu'il conviendrait d'examiner de près la création d'un cadre de disciplines ou de lignes directrices pour la gestion des questions relatives aux procédures commerciales et des questions douanières.

La Chine et la Russie, les deux seuls voisins et principaux partenaires commerciaux de la Mongolie, ne sont pas encore Membres de l'OMC. Cela constitue une grande faiblesse pour le système commercial mondial, faiblesse à laquelle il convient de remédier dans les plus brefs délais. Nous félicitons par conséquent la Chine pour l'achèvement de ses négociations avec les États-Unis et souhaitons que les efforts déployés par la Russie en vue d'accéder à l'OMC soient récompensés. Pour que l'OMC devienne une véritable organisation commerciale mondiale, l'accession de la Chine et de la Russie est essentielle.

Ma délégation espère qu'au cours de cette Conférence les Ministres ne ménageront aucun effort pour faire avancer le système commercial et se rapprocher de notre objectif final, qui est la prospérité de tous.
